



Info Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche :

Plats à emporter ou livrer

Quelle que soit sa forme juridique, société ou entreprise individuelle, le restaurant traditionnel (code APE 5610a) est immatriculé au Registre du Commerce.

Les restaurateurs qui souhaitent, en activité complémentaire, adjoindre "la fabrication artisanale associée à la vente au détail de plats à partir de produits frais pour consommation immédiate à emporter ou à livrer (pizzas, quiches, tartes, tourtes, viennoiseries, sandwiches, crêpes, gaufres, frites, hamburgers, plats cuisinés divers, rôtisseries, ...)" s'inscrivent alors au Répertoire des Métiers (code 5610c).

Il n'est pas nécessaire de justifier d'une qualification professionnelle (diplôme ou années d'expérience).

L'activité peut aussi s'exercer en ambulant, auquel cas il sera nécessaire de faire une demande de carte ambulant.

N'hésitez pas à contacter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui vous renseignera sur votre situation et sera à vos côtés pour constituer le dossier (04 75 07 54 00 ou à l'adresse cfe@cma-ardeche.fr).